

# Rapport du président du jury de recrutement de médecins de l'éducation nationale (MEN) 2016

**Session des 22, 23 et 24 mars 2016**

**Président : Patrice BLEMONT, Inspecteur général IGAENR**

Le jury visant à recruter des médecins de l'éducation nationale via la voie du concours plénier et du concours dit « réservé » s'est réuni régulièrement les 22,23 et 24 mars 2016 conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2006 modifié par celui du 21 mai 2014. Les modalités ont été strictement identiques à celles du concours 2015, et on voudra bien sur ce point précis d'organisation se référer au rapport de jury 2015.

En 2016, le jury a examiné les dossiers d'inscription de 47 candidats pour le concours principal, et aucun dossier pour le concours réservé sous forme de RAEP. Le nombre de postes mis au concours plénier était de 56 et de 30 pour celui du concours dit « réservé », conformément aux arrêtés du 12 janvier 2016 ; **ce qui signifie qu'il y avait moins de candidats de que de postes offerts au concours.** Cette situation traduit la faible attractivité des conditions dans lesquelles s'exercent ces fonctions de médecin scolaire, phénomène mis en évidence par l'évaluation de politique publique de la santé scolaire en cours au moment de la rédaction du présent rapport. Le nombre assez important de désistements des candidats avant les épreuves est là pour le rappeler.

Pour autant, et comme en 2015 les consignes données au jury, excipant d'ailleurs des textes réglementaires organisant ces épreuves, visaient à ne pas se laisser aller à la facilité. Il s'agissait de ne recruter que des candidats dont les compétences médicales en regard de l'objectif médical du concours et le savoir-être global pour s'intégrer dans la communauté éducative pouvaient être validées. Dans cette optique, le jury aura enregistré avant désistements les candidatures finales de 41 praticiens, 39 s'étant finalement présentés devant le jury. Parmi ces candidats le jury en aura finalement retenu 34, dont 33 femmes et un homme.

Sur ces admis au concours, nombre étaient déjà vacataires ou contractuels. La moyenne d'âge des admis est de 44 ans ce qui, en regard de la moyenne d'âge d'installation des généralistes en libéral (38 ans) ou des spécialistes en libéral (42) ans n'est pas si mal. De plus, le jury a noté avec satisfaction la présence de jeunes praticiens de moins de 30 ans dont on peut quasiment dire qu'ils sont primo-entrants. Doit-on y voir les premiers résultats de la politique d'accueil en stages des jeunes praticiens du 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales (Internat) soutenue par le ministère? Il est trop tôt pour le dire, mais c'est un signe encourageant.

Le jury, à la différence de la session passée, n'a pas constaté, ou alors peu, d'écarts de préparation entre académies. Mieux même, compte tenu des interrogations conduites, on note un progrès indiscutable dans la préparation et donc une réelle implication des conseillères techniques des

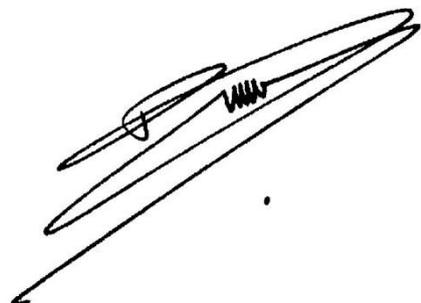
DSDEN ou des rectorats qu'il convient de saluer. Comme l'an passé, le jury a pu constater une grande stabilité émotionnelle des candidats dont le parcours, déjà fourni, permet d'étayer un minimum de légitimité. Toutefois, la question du savoir-être face au jury demeure et mérite d'être parfois posée ; les candidats auraient, pour certains d'entre eux, grand bénéfice à y réfléchir au cours de leur préparation. Certes, les parcours antérieurs de ces praticiens offrent une importante surface de légitimité en eux-mêmes. Pour autant, stabilité émotionnelle ne saurait signifier désinvolture.

De même, le jury note que des progrès sont encore à accomplir pour mieux présenter son parcours et pour étayer sa motivation, même si sur ce domaine aussi il a pu enregistrer des progrès encourageants. Par exemple, une meilleure connaissance de l'univers que les candidats ambitionnent de rejoindre a pu être constatée.

Reste que le jury a souhaité comme l'année passée prioriser l'évaluation des savoir-faire médicaux ou des connaissances médicales liées très spécifiquement à l'activité de médecine scolaire. Sur ce domaine, le jury s'est réjoui d'avoir enregistré là aussi des progrès. Le jury l'an passé avait appelé l'attention des candidats et futurs candidats sur la nécessité de travailler les principales situations « standards » de santé scolaire avec les différents réflexes de compte-rendu et de besoin d'appui référent. Ce conseil demeure toujours d'actualité.

C'est donc sur une tonalité plus positive que le jury voudrait conclure cette session 2016 du concours de médecin de l'éducation nationale : plus de candidats que l'année passée, mieux préparés, visiblement de plus en plus motivés et de plus en plus au courant des troubles de l'apprentissage.

Cela dit, plus qu'un concours, cette épreuve dans sa forme actuelle est une sorte d'entretien d'embauche dans lequel sont vérifiées les connaissances médicales du candidat, ceci éventuellement en général mais surtout sur le domaine des pathologies dont la santé scolaire se fait un devoir de surveillance particulier, comme les troubles de l'apprentissage par exemple. C'est pourquoi le jury pourrait proposer pour l'avenir quelques évolutions dans l'organisation du concours afin d'actualiser les modalités définies par l'arrêté du 27 juin 2006.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Blemont', written in a cursive style with several loops and a small dot at the end.

**Le Président du jury,  
Patrice BLEMONT  
Inspecteur Général (IGAENR)**